

Syndicat DEPART
Séance d'information du 4 avril 2022
et Comité syndical du 11 avril 2022
Comptes-rendus

Séance d'information du 4 avril 2022

Après avoir constaté que le quorum était non atteint pour tenir la séance du Comité syndical le lundi 4 avril 2022 à 18h30 à Y Schools à Troyes, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose aux délégués présents de tenir une simple séance d'information.

Il précise qu'une nouvelle convocation sera adressée dès le lendemain aux membres du Comité afin d'organiser une nouvelle séance, permettant de délibérer valablement sans condition de quorum.

Les points d'information prévus à l'ordre du jour sont donc présentés aux participants.

• **Information sur la compatibilité SCoT/PLU**

Madame Claudie LEITZ rappelle qu'une fois le SCoT entré en vigueur, le code de l'urbanisme prévoit la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales) avec ses orientations. Cette obligation induit néanmoins un travail préalable d'analyse de la compatibilité, afin d'évaluer de la nécessité ou non d'engager une procédure.

En ce sens, le syndicat DEPART a décidé d'accompagner les territoires pour la mise en compatibilité avec le SCoT à travers différentes actions :

- Le suivi des procédures engagées (élaboration de porters à connaissance et notes d'enjeux, participation aux réunions de travail, rédaction des avis), qui a d'ores et déjà permis à plusieurs documents de s'inscrire en compatibilité avec le SCoT,
- La réalisation d'un guide de compatibilité afin de faciliter l'appropriation des orientations du SCoT et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme,
- L'analyse progressive de la compatibilité des documents en vigueur, évaluée sur une durée de 3 ans au regard du nombre de documents concernés.

Une feuille de route a été établie afin de hiérarchiser le travail et de prioriser dans le temps les documents à flécher pour une mise en compatibilité avec le SCoT. 42 documents sont apparus prioritaires sur les 150 documents opposables sur le territoire à la date d'entrée en vigueur du SCoT.

Madame Claudie LEITZ informe qu'une mission d'étude complémentaire a été confiée à un prestataire extérieur pour conforter temporairement l'équipe sur le travail d'analyse de la compatibilité des PLU avec le SCoT et produire les fiches communales.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET demande quelle est la marche à suivre pour les communes concernées.

- Il est répondu que chaque fiche indique en conclusion la procédure qui semble la plus adaptée pour faire évoluer le document selon le champ des modifications à apporter. Au terme du délai de mise en compatibilité (3 ans maximum à compter de l'entrée en vigueur du SCoT), le

Préfet peut informer la collectivité compétente lorsqu'un document ne respecte pas les obligations de compatibilité, et se substituer à la collectivité si celle-ci n'a pas engagé ou approuvé la procédure au terme d'un délai de 6 mois.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET questionne les élus de la CC Venduvre-Soulaines sur leur retour d'expérience de la démarche de PLU intercommunal.

- Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, maire de La Chaise, témoigne de l'intérêt de disposer d'un document d'urbanisme et du droit de préemption urbain (délégué par la CC) pour mieux maîtriser l'aménagement de son territoire. En termes de démarche, il souligne que la mise en place d'un Comité de pilotage et d'une Conférence des maires a permis de faciliter la réflexion à l'échelle intercommunale et de valider les étapes au fur et à mesure.
- Monsieur Bruno BELTRAMELLI, maire de La Rothière, souligne que chaque commune a été entendue et que la démarche s'est bien déroulée. Il ajoute que le PLUi n'est pas un document figé et que deux petites procédures ont déjà été menées depuis son approbation pour procéder à des adaptations ponctuelles. Enfin, les permis de construire sont restés de la compétence des maires.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET évoque les évolutions à venir suite à la loi Climat et Résilience qui vont probablement amener les territoires à envisager l'élaboration de PLUi suite à la modification du SRADDET et des SCoT, et questionne sur l'approche du foncier dans le PLUi.

- Monsieur Bruno BELTRAMELLI répond que plusieurs allers-retours ont été nécessaires pour travailler sur le foncier, avec l'appui du bureau d'étude : adaptation des enveloppes urbaines aux besoins au regard des consommations passées, réduction des profondeurs constructibles, échelonnement des ouvertures à l'urbanisation... Chaque commune dispose d'un potentiel.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle l'importance du travail de la Conférence régionale des SCoT sur le décryptage et la mise en perspective de l'objectif Zéro Artificialisation Nette dans les territoires, en dialogue avec la Région Grand Est, comme évoqué lors du dernier Comité syndical.

- **Présentation du Référentiel n°1 des Territoires du SCoT**

Madame Aurore CHAUSSEPIED présente le premier numéro du Référentiel des Territoires, publication de l'observatoire du SCoT mis en place dans le cadre du suivi et de l'évaluation du document. Le Référentiel se décline en deux formats : un 4 pages à l'échelle du SCoT, reprenant les grandes thématiques du diagnostic du SCoT, et un recto-verso décliné à l'échelle de l'EPCI, avec des données plus précises.

Cette publication a vocation à proposer annuellement une lecture synthétique des principales évolutions et caractéristiques territoriales via quelques indicateurs clés. En plus de la mise en ligne, le Référentiel des Territoires va être envoyé à chaque délégué, commune et intercommunalité.

Madame Aurore CHAUSSEPIED fait part de quelques enseignements pouvant être relevés à l'échelle du SCoT : un gain de population (surtout porté par l'agglomération troyenne) mais une population plus précaire et captive ; une production de logements décorrélée de la croissance de population, principalement liée aux besoins liés au desserrement des ménages ; une économie locale qui poursuit sa tertiarisation ; une couverture désormais quasi-totale du territoire en réseau 4G.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET indique que cette publication s'avèrera très utile pour alimenter les réflexions des territoires, qui manquent parfois de données à leur échelle. En matière de couverture par le réseau 4G, il précise que certains secteurs géographiques ne sont pas encore complètement desservis, même si le réseau s'est bien déployé ces dernières années comme constaté.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET demande si le Référentiel intègre des données sur la mobilité.

- Madame Aurore CHAUSSEPIED répond que quelques indicateurs ont été exploités pour rendre compte de l'évolution du phénomène de périurbanisation, comme le pourcentage de population active travaillant hors de sa commune de résidence ou le taux de motorisation des ménages.
- Madame Claudie LEITZ ajoute que les données INSEE disponibles ne rendent compte que des déplacements domicile-travail (qui ne représentent qu'environ 20% du total des déplacements) et que d'autres données sont à exploiter comme celles pouvant être mises à disposition par les opérateurs de téléphonie mobile (démarche en cours par la Région Grand Est en ce sens).
- Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique qu'en la matière, une enquête ménages-déplacements, qu'il avait été envisagé de mener à l'échelle départementale conjointement avec plusieurs partenaires, aurait permis de disposer de données plus fines et exhaustives sur les mobilités. Le coût inhérent à ce type d'étude et le délai de réalisation n'ont toutefois pas permis de planifier sa réalisation.

L'assemblée prend bonne note de ces informations.

- **Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse**

Monsieur Andréa IOELE présente les dernières avancées du projet Trame verte en Champagne crayeuse. Objet d'un partenariat de travail entre le syndicat DEPART et la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC10), ce projet vise à favoriser la plantation de haies, après la réalisation de diagnostics de linéaires paysagers en Champagne crayeuse (dans sa partie comprise dans le périmètre du SCoT : 84 communes).

En 2021 a été menée une première phase de diagnostic à l'échelle des 39 communes de la CC Arcis Mailly Ramerupt, comprenant travail de photo-interprétation, 30 journées de terrain pour la caractérisation des haies (220kms de linéaires) et traitement SIG pour déterminer des zones à enjeux en vue de plantations. Une réunion de restitution le 8 décembre à Voué a permis de s'en faire le relais auprès des élus et acteurs intéressés.

Pour 2022, il est prévu des animations sur site au printemps ainsi qu'un programme de plantation à l'automne pour les communes de la CC AMR. Le diagnostic sur le reste du périmètre de la Champagne crayeuse (45 communes sur une partie de Lacs de Champagne, Forêts Lacs Terres en Champagne et Troyes Champagne Métropole) sera mené en parallèle.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle toute l'importance du travail mené en collaboration avec la FDC 10 sur cette thématique des haies pour disposer d'un diagnostic fin à l'échelle de l'unité géographique de la Champagne crayeuse.

L'assemblée prend bonne note de ces informations.

Pour conclure, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie encore les participants pour leur présence, certains ayant effectué un déplacement important, et les invite à noter la date du lundi 11 avril 2022 pour une nouvelle séance sans quorum.

Comité syndical du 11 avril 2022

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du Comité syndical le lundi 11 avril 2022 à 18h30 salle Palencher au siège de Troyes Champagne Métropole à Troyes (sans condition de quorum). Monsieur Jérémy LEBECQ, Maire de Maupas, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2022 (rapport 2022-04-01)
2. Adoption du montant de la cotisation (rapport 2022-04-02)
3. Adoption du Compte administratif 2021 et du Compte de gestion 2021 (rapport 2022-04-03)
4. Adoption du Budget Primitif 2022 (rapport 2022-04-04)
5. Information sur la compatibilité SCoT/PLU
6. Présentation du Référentiel n°1 des Territoires du SCoT
7. Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse
8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2022 (rapport 2022-04-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du Comité syndical en date du 21 mars 2022, consacrée principalement au débat d'orientations budgétaires.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du montant de la cotisation (rapport 2022-04-02)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le montant de la cotisation, qui avait été réévalué à 1,20€ par habitant en 2018 puis 1,40€ en 2019 dans le contexte d'élargissement du périmètre du syndicat et d'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, devait permettre d'assurer le bon fonctionnement du syndicat pendant la période de mise en œuvre du SCoT (6 années), et couvrir des dépenses spécifiques telle qu'une Enquête ménages déplacements multi-partenaire.

Néanmoins, les différentes dotations de l'Etat perçues dans le cadre de l'élaboration du SCoT (finançant jusqu'à 50% du coût) d'une part, et l'abandon de l'Enquête ménages par les partenaires d'autre part, laissent un excédent important aux comptes du syndicat. Compte-tenu du budget du syndicat en vitesse de croisière (hors période d'élaboration/révision et hors financement d'étude spécifique) et dans un souci de sincérité budgétaire et de visibilité des élus sur le mandat, monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose de baisser le montant de la cotisation à 1€ par habitant dès cette année et jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL explique enfin que les finances du syndicat, même après diminution des recettes, permettront de subvenir à d'éventuels besoins supplémentaires (prestation, recrutement...), notamment en cas de besoin de faire évoluer le SCoT pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience suite à la modification du SRADDET par la Région Grand Est.

Madame Christine THOMAS, Maire-adjointe de Troyes, salue la démarche de confiance et de transparence du syndicat, à travers la proposition de réduction de la cotisation tout en préservant le niveau d'assistance et d'expertise reconnu par les collectivités.

Monsieur François MANDELLI, Conseiller municipal de Troyes, s'interroge sur le devenir des territoires face aux grands défis climatiques, démographiques, énergétiques... qui les attendent, et de leur capacité à concilier leur adaptation à ces enjeux avec des injections encore plus fortes sur la sobriété foncière à l'horizon 2050.

- Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique que les territoires vont en effet devoir travailler sur de nouveaux modèles d'aménagement dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette

pour relever le défi des transitions. Il note que la loi Climat et Résilience a prévu la possibilité pour les SCoT de participer à la déclinaison des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols à travers le dispositif de la Conférence régionale des SCoT, permettant d'engager le dialogue avec la Région Grand Est et de faire une première proposition en ce sens, remise en avril 2022.

- Madame la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR ajoute que cette Conférence a été l'occasion de réunir tous les SCoT régionaux autour de la table avec beaucoup d'implication et d'adhésion pour être force de proposition.

Le rapport relatif à la cotisation est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du Compte administratif 2021 et du Compte de gestion 2021 (rapport 2022-04-03)

Après sortie de la salle du Président Jean-Pierre ABEL, madame la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR donne lecture du rapport relatif à l'adoption du Compte administratif 2021 et du Compte de gestion 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du Budget Primitif 2022 (rapport 2022-04-04)

Monsieur Olivier DUQUESNOY, maire de Saint-Pouange et membre du Bureau, présente les éléments du Budget Primitif 2022.

Monsieur André-Paul GUENARD, maire-adjoint de Thennelières, s'interroge sur la différence de montant entre les dépenses 2021 et le prévisionnel 2022.

- Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que les charges de personnel sont réparties selon deux postes : les charges directes liées au personnel employé par le syndicat, et les charges indirectes liées à la mise à disposition d'agents d'autres collectivités. Il explique qu'un certain nombre de dépenses 2021 n'ont pas encore été appelées comme le remboursement du 4^e trimestre de la directrice et les frais liés au matériel informatique mis à disposition par Troyes Champagne Métropole. Ces dépenses sont donc reportées sur 2022. Il précise également que le syndicat a renforcé son équipe avec le recrutement de monsieur Andréa IOELE en septembre 2021 pour une durée de deux ans, et fait appel à un prestataire pour compléter le travail de l'équipe sur l'analyse de la compatibilité des PLU avec le SCoT en 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Information sur la compatibilité SCoT/PLU

Les éléments d'information présentés le 4 avril 2022 et rappelés en début de compte-rendu sont exposés à l'assemblée de manière similaire.

6. Présentation du Référentiel n°1 des Territoires du SCoT

Les éléments d'information présentés le 4 avril 2022 et rappelés en début de compte-rendu sont exposés à l'assemblée de manière similaire.

7. Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse

Les éléments d'information présentés le 4 avril 2022 et rappelés en début de compte-rendu sont exposés à l'assemblée de manière similaire.

8. Questions diverses

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL profite de cette séance du Comité syndical pour informer l'assemblée des prochaines Rencontres Nationales des SCoT qui se tiendront à Besançon les 16 et 17 juin 2022. Il invite les délégués intéressés pour participer à ces journées à se manifester auprès du syndicat, les inscriptions étant à effectuer d'ici une quinzaine de jours.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie l'assemblée et clôture la séance.